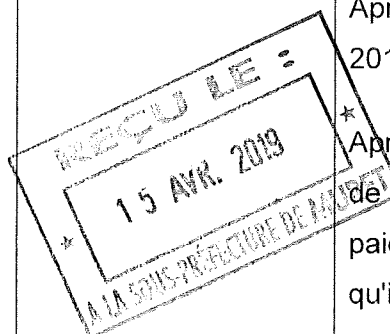




<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 18 Abstentions : 6</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 4 avril 2019</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p align="center">N° 4593</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Compte de Gestion 2018</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville.</p> <p>Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.</p> <p>1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;</p> <p>2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;</p>



	<p>3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 AVR. 2019</p> <p>Affiché le : 16 AVR. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 11 avril 2019</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p>  

REÇU LE :
15 AVR. 2019
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET